

Publié par : juridique
Date de dépôt : 17/04/2026
Date de retrait : 17/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Séance du 14 Avril 2026
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

POUVOIRS : DAVID FERNANDEZ A DAVID THUILLIER, JEAN-CLAUDE CHIARINI A FRANCOISE WELLER, CHARLOTTE GALMICHE A MARIE SEDANO

ABSENTE : VIRGINIE GINET

Délibération n°

N° D2026-71

Objet

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION SUD DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX FORCES DE SECURITE

Exposé des motifs :

Le dispositif « Région Sud, la région sûre » s'adresse aux communes pour leurs polices municipales notamment lorsqu'une convention de coordination est conclue avec les forces de sécurité étatiques.

Dans ce cadre, pour 2026, la Mairie de Venelles souhaite faire l'acquisition de plusieurs équipements pour les services de police municipale.

Considérant que, la Région Sud peut participer au financement de ces opérations à hauteur de 50 % maximum au titre de l'aide aux forces de sécurité.

Équipements :

Acquisition de cinq gilets pare-balles en remplacement de quatre gilets pare-balles à reformer et d'un gilet supplémentaire :

Accusé de réception en préfecture
013-21 1301130-20260414-DM2026_0071-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Le coût estimatif de cette opération est de 2 318,32 € HT.
Le plan de financement envisagé est le suivant :

Montant des dépenses	2 318,32 € HT
Financement FIPD (250 € par gilet)	1 250,00 € HT
Financement de la Région (26,08 %)	604,66 € HT
Part à la charge de la commune (20 %)	463,66 € HT

Vidéoprotection :

Acquisition de cinq caméras de vidéo protection en remplacement de cinq caméras de plus de cinq ans :

Le coût estimatif de cette opération est de 14 974,64 € HT.
Le plan de financement envisagé est le suivant :

Montant des dépenses	14 974,64 € HT
Financement du Département (30 %)	4 492,39 € HT
Financement de la Région (50 %)	7 487,33 € HT
Part à la charge de la commune (20 %)	2 994,92 € HT

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal décide :


- **D'APPROUVER** le plan de financement de ces opérations ;
- **DE SOLLICITER** l'aide de la Région Sud, au titre de l'aide aux forces de sécurité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	---

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260414-DM2026_0071-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2026